

Conseil municipal du 15 février 2021

Intervention de Christine NOBLET

Délibération n° 18 : Détermination des périmètres scolaires 2021/2022

Mesdames, Messieurs,

Il est trop tard en février pour éventuellement demander des modifications des périmètres scolaires alors que les inscriptions dans les écoles vont commencer dans 2 semaines. Mais la situation sur la commune risque bien de devenir tendue : des groupes scolaires ont déjà des effectifs très importants alors qu'on peut se douter d'arrivées nouvelles du fait des constructions de logements. Il manquerait au moins 2 écoles sur notre territoire, et en particulier dans le nord de la commune. Il est donc nécessaire de lancer rapidement des études et consultations dans ce sens.

Ces périmètres ont trop d'importance pour la suite pour que cela ne soit regardé que sur le plan de la ville. Les écoles sont rattachées à des collèges. C'est donc au minimum 9 ans de la vie de chaque enfant et de sa famille qui sont impactés par ces questions.

Actuellement, le tracé du périmètre des écoles du bourg est un héritage un peu ancien avec des répercussions sur les collèges Renan et Anne de Bretagne.

Renseignement pris, les fédérations des parents d'élèves, entre autres, n'ont pas été consultées. Il nous paraît indispensable que le périmètre scolaire des années à venir soit discuté avec toutes les parties prenantes : parents, ville, éducation nationale, acteurs associatifs.















